

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID 2059-215903691-20251002-20251002\_3-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 16
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq

Le deux octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MAING  
À LA CENTRALE D'ACHATS DU  
SYNDICAT MIXTE NORD – PAS-DE-  
CALAIS NUMÉRIQUE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/10/2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEAX JM. DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L. BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MAIGNENT C. RIFF A. MALABOEUF JC. REZIGA V. PORQUET

Etaient excusés : L. PHILIPPE A. AIT BAH A. MONTAY D. RAMEZ S. PIROTTE I. PLOUVIER A. DEVEMY C. GRAND S. SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET

Procurations respectives à : C. MERCIER JM. DELANNOY L. BLONDEAU B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN G. COLLET H. LEDOUX C. RIFF

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commune de Maing porte le projet de sécurisation de son système d'information. Dans ce cadre, elle a entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en œuvre les marchés publics nécessaires et les mieux adaptés à ses besoins.

De son côté, le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire, le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée ») ;
- Prestations de vidéoprotection ;
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels « Mairie Connectée », ceux-ci ne se limitent pas à la simple fourniture de services. Ils prévoient également l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale par la signature d'une convention tripartite. Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les départements de Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permet d'obtenir les meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la collectivité territoriale / de l'Établissement public de la commune de Maing en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

## À l'unanimité, le Conseil municipal

- DÉCIDE de l'adhésion de la collectivité territoriale / de l'Établissement public de la commune de Maing à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir, notamment pour la mise en œuvre des éléments essentiels en termes de sécurité informatique.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 03/10/2025

## La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI